

Nouveau climat

L'hiver sonne à notre porte. Après un court automne, quelques vagues de froid nous assaillent sans grande conviction, et les frileux se réjouissent. Quelles seront les conséquences de ces changements, annoncés de longue date et reçus avec scepticisme, mais qu'il nous faut bien à présent accueillir comme une évidence ? Comment vont réagir les arbres, les plantes, les oiseaux, à un nouveau climat qui bouscule des rythmes établis depuis des millénaires ?

N'attendons plus de voir, nous ne sommes pas en mesure de faire des expériences de cette ampleur. Il est temps d'établir le bilan, et de passer à l'action, à tous les niveaux. Nous traitons dans ce numéro des atteintes aux cours d'eau dont nous sommes globalement tous responsables et pour lesquelles il nous est loisible d'agir, au moins dans une certaine mesure. Le Contrat de rivière en a établi l'inventaire le plus systématique possible, selon un processus qui est expliqué ici. Il a notamment mis en place un réseau de mesures de la qualité des cours d'eau, avec l'aide de partenaires du milieu scientifique. L'un d'eux, Robert Iserentant, est interviewé au sujet de l'une des méthodes d'analyse que nous utilisons (indice biologique IPS), et sur des questions d'ordre plus général. L'invasion des plantes exotiques est une autre conséquence du manque de prévoyance humaine. Nous vous présentons brièvement une plante très présente en Belgique, qui a une fâcheuse tendance à occuper de plus en plus d'espace, au détriment des espèces bien de chez nous.

Plus réjouissant: le martin-pêcheur et ses vives couleurs égaye discrètement les abords de nos cours d'eau et étangs.

Le Comité de rivière

Les Remous

Gette

la

de

Connaître pour mieux agir!

La mission principale d'un contrat de rivière est de viser, en concertation avec ses partenaires (les gestionnaires, les communes, les associations), à l'amélioration des ressources en eaux (de surface et souterraines) du bassin versant.

Pour y parvenir, une bonne connaissance préalable de l'état des cours d'eau est nécessaire. C'est pourquoi, on réalise un inventaire aussi complet que possible sur l'ensemble du bassin versant concerné: mesure de la qualité de l'eau, inventaire piscicole, inventaire des sites naturels en fond de vallée, inventaire des atteintes aux cours d'eau.

L' inventaire des atteintes

Une méthodologie a été mise au point par la Cellule contrat de rivière de la Région wallonne. Elle est adoptée par tous les contrats de rivière de Wallonie.

Des fiches sont remplies sur le terrain: 45 cours d'eau du bassin versant de la Gette ont été entièrement parcourus et les atteintes observées notées et localisées précisément au moyen d'un GPS, à raison d'une fiche par point d'observation. Des photos ont été prises également afin de faciliter la transmission des informations.

Le Contrat de rivière Gette et affluents a répertorié les atteintes entre octobre 2004 et début mai 2005.



Entrave à l'écoulement • Photo CCBW

Le Comité de rivière (qui rassemble: les représentants des communes, des Provinces du Brabant wallon et de Liège, de la Région wallonne, du milieu scientifique et d'associations diverses) a été réuni et a été consulté (le 18 octobre 2005) pour choisir, parmi les atteintes relevées, celles qui doivent être considérées comme prioritaires, eu égard à l'importance de leur impact négatif sur l'écosystème rivière.

Dans le bassin de la Gette, 215 points noirs prioritaires ont été retenus (ou PNP) sur un total de 860 fiches.

Les fiches PNP ont ensuite été transmises à la Région wallonne, qui s'est chargée d'en réaliser la cartographie et l'encodage pour tous les contrats de rivière, et de les transmettre ensuite aux communes.

Une étape importante à l'horizon

Depuis lors, le Contrat de rivière Gette a commencé à élaborer un programme d'action. La signature de ce document marquera le démarrage du Contrat à proprement parler: c'est là, en effet, que chacun s'engagera à réaliser des objectifs précis, dans un temps défini, en vue de réhabiliter les cours d'eau.

Le souhait de la Cellule de coordination du Centre culturel du Brabant wallon est d'inscrire à ce programme, entre autres, la résolution de la majorité des points noirs prioritaires. Des réunions préalables seront nécessaires, avec chaque commune séparément d'abord, avec l'ensemble du Comité rivière ensuite, pour aboutir à des propositions définitives élaborées en concertation.

Les atteintes à la loupe

Certaines sont nettement plus fréquentes que les autres et concernent directement les riverains et habitants.

• En ce qui concerne les **REJETS D'EAU USÉE**, il est de «tradition» chez nous de déverser nos rejets dans les cours d'eau, soit directement pour les riverains, soit après raccordement aux égouts pour les autres.



Rejet direct d'eau usée au cours d'eau • Photo CCBW

Depuis plusieurs années, la Région wallonne, les intercommunales d'épuration IBW et AIDE et les communes planifient de grands travaux pour modifier cette situation devenue intenable à long terme: construction de stations d'épuration, de nouveaux égouts, puis de collecteurs qui

TABLEAU DE SYNTHÈSE

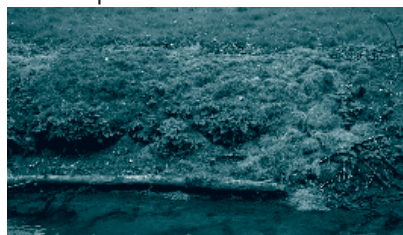
des points noirs prioritaires par type d'atteinte et par commune

Commune	Total	Rejets d'eau usée	Dépôts de déchets	Ouvrages dégradés	Entraves à l'écoulement	Erosions de berges	Autres
Beauvechain	3	0	1	1	1	0	0
Hannut	26	10	10	3	0	1	2
Hélécine	18	6	6	1	2	0	3
Incourt	11	5	3	1	1	0	1
Jodoigne	63	16	14	6	5	10	12
Lincet	5	3	0	0	0	0	2
Orp-Jauche	31	17	5	2	0	2	5
Perwez	29	12	8	1	0	2	6
Ramillies	29	14	5	0	1	3	6
Total	215	83	52	15	10	18	37

collectent l'eau des égouts pour les mener jusqu'aux stations. Ces travaux résoudront une grande partie du problème lié aux rejets. Mais cela supposera aussi un effort des habitants pour se raccorder à l'égout, mettre fin aux rejets directs aux cours d'eau ou installer une mini-station d'épuration individuelle dans les zones non égouttables (voir le PASH Dyle-Gette dans les Remous n°2).

• A propos des **DÉPÔTS DE DÉCHETS**, il est évident que les fuites de mazout, les vieux pneus ou les bricallons peuvent provoquer des dégâts parfois très lourds au niveau biologique ou esthétique dans les cours d'eau. Pour les déchets verts issus des tailles de haies et de tontes de pelouses, leur effet néfaste est moins évident. Beaucoup de personnes pensent que ce sont des matières naturelles qui seront

finalement «digérées» par le cours d'eau. Mais ce n'est pas le cas : ces matières sont bien mieux dégradées en milieu aérobie (en contact avec l'oxygène de l'air). C'est le principe du compostage, que l'on peut facilement mettre en oeuvre lorsqu'on dispose d'un jardin, et qui est organisé à plus grande échelle dans certaines communes (Lincenot, ...). Par contre, déposées dans l'eau ou sur les berges, elles pourrissent, produisant des substances toxiques et l'eutrophisation du milieu.



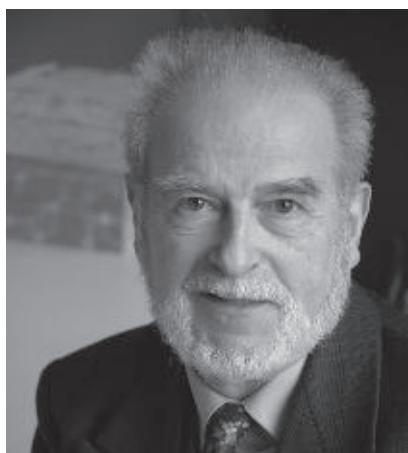
Dépôt de déchets verts sur les berges • Photo CCBW

• Au sujet des **PULVÉRISATIONS D'HERBICIDES**, on les observe encore trop souvent le long des cours d'eau, bien que la loi l'interdise. Faut-il rappeler la haute toxicité de la plupart de ces produits, et leur impact dangereux sur l'environnement ? On oublie trop souvent que le sol n'est pas uniquement un support à l'enracinement des plantes, mais aussi un milieu où, si tout va bien, grouille la vie : vers de terre, insectes, bactéries et autres microscopiques ... dont dépend finalement la bonne santé des plantes et de l'environnement dans son ensemble.

• Quant aux **PLANTES INVASIVES**, incluses dans les atteintes «autres», le sujet est traité en page 4 dans la rubrique «La Gette et vous».

PORTRAIT

Robert Iserentant, biologiste, chargé de cours émérite de l'UCL, spécialisé depuis 25 ans dans les diatomées



En quoi consiste l'analyse de la qualité des eaux par les diatomées réalisée pour le Contrat de rivière ?

Il s'agit d'une méthode biologique d'estimation de la qualité des eaux courantes par le calcul d'un indice biotique, en l'occurrence l'IPS (indice de polluo-sensibilité), qui se base sur l'analyse des peuplements de diatomées. Ces algues microscopiques unicellulaires colonisent aisément tous les supports immergés. Elles comportent un très grand nombre d'espèces qui s'adaptent à des milieux très variés : pollués ou non, et ce à des degrés divers. Leur dénombrement, en fonction des espèces

rencontrées, permet donc de se faire une idée assez précise des caractéristiques physico-chimiques du milieu aquatique. Les diatomées, peu influencées par la morphologie du lit mineur du cours d'eau, nous renseignent directement -et uniquement- sur le degré d'eutrophisation et de pollution organique des eaux courantes.

Que faudrait-il, selon l'optique d'un scientifique comme vous, pour améliorer de manière significative l'état des rivières ?

On l'aura compris, la cote de qualité des eaux de nos rivières ne pourra être meilleure que si l'on réduit les apports responsables de l'eutrophisation, essentiellement les engrais excédentaires, qui percolent jusqu'à la rivière, ainsi que les rejets de matière organique ; je pense ici à certains dépôts sauvages sur les berges (déchets de jardin) mais surtout aux rejets domestiques. Les eaux usées doivent préalablement être filtrées et «digérées» dans des stations d'épuration, individuelles ou collectives. C'est aussi l'objectif du PASH Dyle-Gette, qui vient d'être approuvé. Ne perdons toutefois pas de vue que les stations d'épuration classiques ne réalisent pas toutes le stade tertiaire de

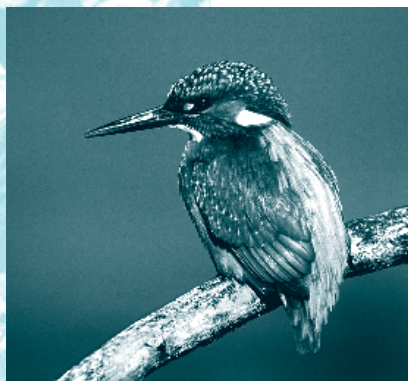
l'épuration (élimination de l'azote et du phosphore par les plantes, au moyen d'un lagunage). On n'échappe donc pas à une eutrophisation due aux eaux usées.

Auriez-vous un message à transmettre aux lecteurs ?

Divers niveaux de pouvoir s'attaquent à la restauration de la qualité de nos rivières. Je pense à la Directive-cadre de l'eau (DCE) des Communautés européennes et ses implications au niveau fédéral et surtout régional. Informez-vous !

Connaissez-vous, par exemple, la récente plaquette qui, dans le cadre du PASH, vous dit tout sur «L'assainissement des eaux usées domestiques» ? Il est disponible gratuitement auprès de votre commune. Se conformer aux règlements en vigueur à ce sujet, c'est agir en citoyen responsable. La qualité de notre cadre de vie, et celui de nos enfants, ne vaut-elle pas le coût d'une éventuelle mise en conformité de nos installations ?!

Le martin-pêcheur



Petit oiseau très répandu en Europe, ses couleurs vives magnifiques lui donnent une allure exotique: le dessus du corps est bleu vif, moucheté de blanc par endroits (tête et ailes), le ventre et les pattes sont franchement oranges. Il est cependant discret, on l'observe rarement au repos; on aperçoit parfois une flèche bleue qui file au raz de l'eau et nous signale ainsi sa présence.

Il se nourrit de petits poissons (10cm au maximum), parfois aussi d'insectes aquati-

ques et de têtards. Il vit donc près de l'eau, le long des berges de rivières ou d'étangs, de préférence non pollués (ou du moins poissonneux!). Il creuse son nid assez haut dans les berges sablonneuses, qui se font malheureusement de plus en plus rares. Ses ennemis naturels sont le faucon hobereau et l'épervier (petits rapaces). Au nid, les oisillons doivent craindre les rats, les renards et les hermines.

sources: <http://www.wwf.be/fr/juniors/doc/fiches>

LA GETTE ET VOUS

De belles plantes qui en imposent!

L'usage décoratif de certaines plantes exotiques, introduites chez nous volontairement ou accidentellement, s'est avéré néfaste avec le temps: il s'agit notamment de la Renouée

deur, fauchages très fréquents (deux fois par mois pendant 2 à 7 ans!). En France, et en Belgique, les berges de nombreux cours

(tél: 081 33 50 50). Autres renseignements: DGRNE - <http://mrw.wallonie.be/dgrne> - numéro vert: 0800 11 901



Aspect hivernal de la Renouée

du Japon, la Berce du Caucase, la Balsamine de l'Himalaya, pour ne citer que les plus agressives. Ces espèces, adaptées à un autre climat et à un autre environnement végétal, se montrent chez nous extrêmement envahissantes: on les appelle «plantes invasives». La Renouée du Japon en particulier, extrêmement prolifique le long des cours d'eau, profite des crues pour se propager d'amont en aval. Un simple petit fragment de plante, en contact avec le sol, peut reconstituer une plante entière. Elle développe alors des rhizomes (tiges souterraines) épais sur une profondeur de deux à trois mètres dans le sol, éliminant progressivement toute autre végétation locale. Une fois installée en massifs de quelques mètres de long, sa destruction devient très difficile et demande des moyens importants et de la persévérance: herbicides, ou retrait du sol sur 2 à 3 mètres de profon-

d'eau sont déjà envahies par la Renouée du Japon, grande menace pour la biodiversité. Une cellule de la Région wallonne effectue actuellement un inventaire des plantes invasives le long des cours d'eau en vue de réaliser un programme d'action à grande échelle pour tenter d'enrayer l'invasion.

Que pouvons-nous faire ?

Avant tout, de la prévention. Au niveau des propriétés privées, évitons d'introduire l'une de ces plantes dans notre jardin. On peut en effet encore les trouver chez les horticulteurs, qui les vendent en tant que plantes décoratives.

Renseignements:

Une brochure «Plantes exotiques invasives» est diffusée gratuitement par la DGRNE

A G E N D A

Les journées wallonnes de l'eau

Pour l'édition 2007 de ces journées, le Contrat de rivière Gette vous proposera à la carte de ce week-end une constructive opération « rivières propres » le samedi 24 mars et d'instructives activités de sensibilisation « grand public » le dimanche 25 mars.

Pour connaître le chantier de nettoyage des cours d'eau le plus proche de chez vous, contactez le Contrat de rivière au 010/62 10 53. N'hésitez pas à mettre la main à la pâte, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues !

Pour obtenir le programme complet du week-end, téléphonez au 010/62 10 53 ou surfez sur le site: www.ccbw.be à partir du 1er février 2006.

A vos agendas !

"Les Remous de la Gette" est une publication du Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière). Tirage 25.000 exemplaires. Trimestriel. Rédaction: Sylvie Anciaux, Jean-Marie Tricot. Cartographie: Jean Cayron. Coordination: Corinne Le Brun. Graphisme: Alain Sauvage. Imprimeur: JAC Offset. Le Contrat de rivière Gette et affluents est soutenu par le Ministère de la Région wallonne, les Provinces du Brabant wallon et de Liège et 8 communes du bassin versant de la Gette. Tél: 010/62 10 53 Fax: 010/61 57 42 Mail: contrat.riviere@ccbw.be